

LA LETTRE D'INFORMATION

Service Intercommunal Administratif

N°2, 2^{ème} semestre 2021

Le mot du Président

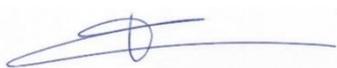


L'année 2021 a permis aux élus de démarrer leurs projets de mandat, soutenus en cela comme à chaque renouvellement par les services de l'Agence. Pour le Service Intercommunal Administratif, cela signifie notamment des analyses financières (6 analyses réalisées), des aides au montage de budget (20 assistances sur site) et des expropriations (5 nouveaux dossiers).

Cette fin d'année pour le S.I.A. est l'occasion de mettre à l'honneur son Pôle immobilier, avec les Séances d'Actualisation des Connaissances qui redémarrent en présentiel dans les territoires sur cette thématique et le Zoom de ce numéro (voir au verso). C'est pour moi l'occasion de saluer Marylène BRU, actuelle responsable du pôle. Durant les 31 années qu'elle a passées au sein de notre structure, elle s'est consacrée à assister et conseiller les collectivités adhérentes et à défendre les valeurs du service public et de la mutualisation, avec conviction et dévouement. Son départ à la retraite, imminent, marquera un tournant pour le Pôle immobilier.

Mais, comme vous le verrez dans ce numéro, la relève est d'ores et déjà assurée !

Bonne lecture à tous !



Pascal MORA
Président



Fabienne COSTEDOAT-DIU
Vice-présidente

La vie du service



Après avoir aidé à la mise en place de la M57 au sein de l'APGL, le pôle finances se consacre maintenant à la rédaction de deux kits de passage à la M57. Le premier est à destination des communes de moins de 3 500 habitants (pour lesquelles les contraintes sont limitées) et le second pour les collectivités de 3 500 habitants et plus ou celles qui veulent faire application des règles développées.

Ces kits vous seront présentés lors des séances d'actualisation des connaissances de janvier 2022.



“

37

Il s'agit du nombre moyen annuel de newsletters (générales ou spéciales) envoyées par le service. ”

Le top 5 des questions Actualité



1. Quelles sont les obligations de financement des écoles privées ?
2. Est-il possible de supprimer l'exonération de 2 ans de foncier bâti ?
3. Comment créer un marché des producteurs ?
4. Quelles sont les différentes étapes d'une procédure de délégation de service public ?
5. Comment modifier les statuts d'un syndicat ?



ZOOM sur ...

le Pôle immobilier



Les missions



Les conseils en matière immobilière

Le pôle immobilier répond quotidiennement aux questions que les adhérents peuvent rencontrer dans le cadre des ventes, acquisitions, échanges, institution de servitude ... et les assiste (exemple : envoi de projets de délibération...).

Les conseils en matière d'opération de voirie

Le pôle immobilier guide les adhérents dans leurs projets liés à la voirie : classement de parcelles dans le domaine public, désaffectation de chemins ruraux en vue de leur aliénation à des particuliers, déplacement de voies communales... Ainsi le service apporte notamment son aide pour le montage des enquêtes publiques liées à ces opérations.

La rédaction des actes en la forme administrative (AFA)

Le pôle immobilier rédige les actes en la forme administrative pour le compte des collectivités et les guide dans la procédure jusqu'à la signature et la publication des actes au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement.

Vos correspondantes



Marylène BRU
Responsable du Pôle



Adeline CAMPO
Consultante juridique



Corinne LE MAUX
Consultante juridique



Laëtitia CARETERO
Secrétaire formaliste



Lucile FLECHA
Secrétaire formaliste

C'est quoi un A.F.A. ?

Un acte en la forme administrative (A.F.A.) est un acte authentique comme par exemple un acte de cession, d'acquisition ou de servitude immobilière reçu par une autorité administrative (Maire ou Président en vertu de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vous pouvez les contacter :

- ▶ Sur le numéro du service : **05 59 84 59 41**
- ▶ Sur l'adresse mail dédiée : pole.immobilier@apgl64.fr

L'activité



En 2020, le pôle immobilier a rédigé 420 actes en la forme administrative (A.F.A.).

Le pôle a également répondu à 1175 questions dont la plupart sont liées à des opérations de voirie ou immobilières.

La vie du pôle



Adeline CAMPO a été recrutée en mars 2021 en tant que consultante juridique, et en vue de remplacer **Marylène BRU**, responsable du pôle qui devrait quitter ses fonctions dans le courant de l'année 2022 après plus de 30 années au sein du pôle.

Corinne LE MAUX, consultante juridique depuis près de huit ans, conservera ses fonctions d'adjointe du pôle.

Laëtitia CARETERO a été recrutée en juin 2021 afin de remplacer **Angélique GUÉGAN** sur le poste de secrétaire formaliste.

Lucile FLECHA a été recrutée en renfort, le volume des actes en la forme administrative (notamment pour l'institution de servitudes) ayant augmenté.